Parlons Solvabilité

Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada

PACICC

Numéro 1 - Mars 2018

Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation, automobile ou commerciale

Priorités de la PACICC

Guide d'intervention auprès des assureurs IARD

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié en mars 2018 son nouveau Guide d'intervention auprès des sociétés d'assurances multirisques fédérales. Il s'agit là d'une étape importante pour la PACICC.

Suite à la page 2

Nouveaux enjeux (Brandon Blant)

Réflexions sur la gestion des risques

Il y a plusieurs années, entre les séances d'un congrès nord-américain sur le risque, j'ai trouvé le courage d'aborder le chef de la gestion des risques d'une grande institution financière que je tenais en haute estime.

Suite à la page 4

Analyses de la solvabilité (Grant Kelly)

La confiance envers les assureurs IARD demeure stable

La PACICC surveille régulièrement la situation financière des assureurs IARD canadiens pour être prête à protéger les consommateurs d'assurance. La santé et le bien-être général de l'industrie des assurances IARD reposent au premier chef sur une rentabilité soutenue.

Suite à la page 5

PACICC

Forum des gestionnaires de risques

Forum des gestionnaires de risques (Ian Campbell)

Prochaines rencontres et prochains webinaires des gestionnaires de risques

Prochaine rencontre – 5 avril

Discours principal : Penny Lee, directrice principale, Groupe de l'assurance multirisques, Surveillance des sociétés d'assurances, Bureau du surintendant des institutions financières

Suite à la page 7

À l'horizon (Paul Kovacs)

Solvabilité : les défis des 30 prochaines années

Dans les années 1980, 16 assureurs IARD ont dû fermer leurs portes parce qu'ils étaient insolvables. À ma souvenance, la confiance des consommateurs envers notre industrie n'avait jamais été aussi faible.

Suite à la page 8

Events

5 avril
Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

12 avril
Assemblée annuelle de la PACICC

24 avril
Symposium du Comité des affaires financières du BAC

15 et 16 mai
Canadian Insurance Financial Forum (conférence financière sur l'assurance au Canada)

16 mai
Webinaire du Forum des gestionnaires de risques de la PACICC
– La marijuana

21 et 22 juin
Assemblée annuelle de l'Institut canadien des actuaires

5 septembre
Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

23 au 26 septembre
Conférence de RIMS Canada

23 septembre
Conférence annuelle de l'Association canadienne des comptables d'assurance (CIAA)

27 au 30 septembre
Assemblée annuelle de l'Institut d'insolvabilité du Canada

Priorités de la PACICC

Guide d'intervention auprès des assureurs IARD

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié en mars 2018 son nouveau *Guide d'intervention auprès des sociétés d'assurances multirisques fédérales*. Il s'agit là d'une étape importante pour la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (PACICC). Les consommateurs d'assurance canadiens ont tout avantage à ce que la PACICC et les organismes de réglementation travaillent ensemble à clarifier leurs fonctions et leurs responsabilités respectives avant qu'une insolvabilité survienne.

La principale différence entre le nouveau guide et la version précédente se trouve aux stades 3 et 4 du processus réglementaire. La PACICC aura dorénavant des discussions plus fréquentes avec le BSIF plus tôt dans le processus et elle aura accès à plus d'information que par le passé.

La Financial Institutions Commission (FICOM) de la Colombie-Britannique et Alberta Finance ont fait part à la PACICC de leur intention d'adapter le Guide d'intervention du BSIF en vue de la publication de lignes directrices provinciales. Les deux organismes ont réitéré cet engagement récemment lors de discussions avec le personnel de la PACICC. En avril 2016, l'Autorité des marchés financiers fut le premier organisme de réglementation au Canada à annoncer la mise à jour de ses modalités d'intervention auprès des assureurs IARD.

Quand le BSIF et les organismes de réglementation du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta auront tous publié de nouvelles lignes directrices, celles-ci couvriront près de 95 % des assureurs membres de la PACICC. La PACICC a exprimé la volonté de travailler avec d'autres organismes de réglementation à la préparation ou à la mise à jour de leurs modalités d'intervention auprès des assureurs IARD.

Réduction des risques systémiques et séismes catastrophiques

En 2018, la PACICC s'attachera en priorité à appuyer Finances Canada dans sa réflexion sur les mesures à prendre pour limiter les risques systémiques qu'un séisme catastrophique pourrait représenter pour les assureurs IARD sous réglementation fédérale. La PACICC a eu maintes discussions avec des représentants du ministère des Finances, à qui elle a présenté des mémoires sur cette question en 2017. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC) et nous discutons activement avec Finances Canada. Le BAC et la PACICC ont formulé deux recommandations à Finances Canada :

Recommandation 1 : [Traduction] **Autoriser la PACICC à financer au moyen d'un emprunt au Trésor les liquidations qui pourraient survenir à la suite d'un séisme catastrophique**

La PACICC et le BAC ont demandé à l'administration fédérale de donner à la PACICC accès à une facilité de crédit tirée sur le Trésor à titre d'aide d'urgence (c.-à-d. de liquidités) pour indemniser les titulaires de police en cas de faillite de leur assureur. Selon cette proposition, les sociétés d'assurance qui ont mal géré les risques de séisme feraient tout de même faillite. Les assureurs qui ont bien géré ces risques au moyen d'une capitalisation prudente seraient en revanche à l'abri de l'onde de choc provoquée par l'obligation de financer la liquidation de leurs concurrents en faillite. La vague de faillites secondaires que les cotisations imposées par la PACICC déclencheraient involontairement – le risque de réaction en chaîne systémique – pourrait ainsi être évitée. La PACICC propose de rembourser cet emprunt au Trésor en instaurant un mécanisme de cotisation extraordinaire qui lui permettrait de prélever une cotisation auprès de ses membres sur les polices souscrites ultérieurement.

Recommandation 2 : [Traduction] **Apporter deux petites modifications à la Loi sur les sociétés d'assurances**

La Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) fut modifiée dans le sillage de la crise financière pour accorder au ministre fédéral des Finances le pouvoir de conclure des arrangements (Partie IV.1) estimés nécessaires pour promouvoir la stabilité ou maintenir l'efficacité du système financier canadien, notamment des contrats ayant l'un des objets suivants : « consentir un prêt à une entité »; « fournir une ligne de crédit à une entité »; « garantir une dette, une obligation ou un actif financier d'une entité ». Par conséquent, étant donné qu'une telle facilité de crédit prendrait la forme d'un prêt ou d'une garantie, la LGFP autorise déjà le Trésor à effectuer des paiements en vertu de ces arrangements systémiques.

- La Loi sur les sociétés d'assurances (LSA) peut être modifiée pour faire en sorte que les assureurs soient tenus d'être membres d'une association d'indemnisation en assurances IARD reconnue par le ministre (la PACICC) et que cette association ait le pouvoir de prélever des cotisations auprès de ses membres. Cela serait conforme aux dispositions existantes de la LSA (article 449). L'ajout d'une telle exigence dans la LSA pourrait être justifié pour des raisons de risque systémique, car il est souhaitable que tous les assureurs soient soumis à un tel mécanisme.
- Un règlement pourrait être adopté pour désigner la PACICC en tant qu'association d'indemnisation. En outre, le règlement pourrait établir les modalités de l'entente entre le gouvernement et la PACICC, y compris l'utilisation que la PACICC doit faire des fonds avancés (c.-à-d. indemniser les titulaires de police comme le prévoit son Plan de fonctionnement) et les conditions de l'accord de prêt de secours (taux d'intérêt, s'il y a lieu, période de remboursement, etc.).

Réévaluation des indemnités accordées

Pour 2019, la PACICC s'est fixé comme priorité de réévaluer la couverture et les indemnités qu'elle accorde. Elle a procédé à une analyse comparative des pratiques exemplaires d'autres fonds de garantie au sein de l'industrie de l'assurance. Les résultats de cette analyse éclaireront la réévaluation de la couverture et des indemnités qu'elle compte effectuer. Elle consultera en outre ses principales parties prenantes, y compris ses assureurs membres, les consommateurs d'assurance, les organismes de réglementation et les liquidateurs. La plus récente réévaluation, qui remonte à 2016, avait entraîné un changement de taille : le plafond de couverture en assurance des biens des particuliers avait alors été porté à 300 000 $ par sinistre. Des organismes de réglementation du secteur de l'assurance ont demandé à la PACICC de revoir les limites qui s'appliquent en assurance des biens des particuliers en raison de la forte hausse du prix des habitations depuis la dernière réévaluation et à la lumière de nouvelles connaissances sur le risque de multiplication des pertes totales à la suite d'un incendie de forêt ou d'un séisme.

Élaboration d'un cadre d'intervention précoce pour la PACICC

En 2020, la PACICC se propose de prioriser l'élaboration d'un cadre d'intervention précoce auprès des assureurs en difficulté. Des faits nouveaux (y compris l'élaboration conjointe de modalités d'intervention par la PACICC, le BSIF et plusieurs organismes de surveillance provinciaux) ont accru la probabilité que la PACICC soit appelée à intervenir pour protéger les titulaires de police avant le prononcé d'une ordonnance de mise en liquidation. La PACICC s'efforcera de clarifier à l'avance les critères que le conseil d'administration appliquerait pour déterminer si une intervention précoce avant une insolvabilité sert les intérêts des titulaires de police et des assureurs membres.

Nouveaux enjeux

Réflexions sur la gestion des risques - par Brandon Blant

Il y a plusieurs années, entre les séances d'un congrès nord-américain sur le risque, j'ai trouvé le courage d'aborder le chef de la gestion des risques d'une grande institution financière que je tenais en haute estime. Je lui ai demandé si, à son avis, un chef de la gestion des risques devrait avoir le droit d'opposer son veto à une activité de son entreprise jugée trop risquée. Après un moment, il m'a répondu qu'« un droit de veto est comme un "bouton nucléaire" : on veut toujours en avoir un sous la main, mais on ne veut pas avoir à l'utiliser. » C'est à ce moment-là que je me suis mis à réfléchir à la différence entre l'influence et le pouvoir. Le mandat de certains chefs de la gestion des risques comporte un droit de veto approuvé par le conseil d'administration. Mais ont-ils vraiment besoin de ce pouvoir pour être efficaces?

À mon avis, les discussions les plus constructives sur la gestion des risques ont lieu quand le gestionnaire des risques est présent à la table lors de la prise de décisions ou des différentes phases du développement des produits. S'il a l'occasion de poser des questions et de promouvoir un juste équilibre entre les possibilités et les risques, il pourra en général favoriser la prise de meilleures décisions. La prise en compte de la gestion des risques à cette étape cruciale n'entraînera pas nécessairement un changement de cap du nord au sud, mais elle permettra à l'entreprise de rectifier sa course et d'aller en direction nord-ouest.

Le défi, bien évidemment, consiste à évaluer l'effet réel de la contribution du gestionnaire des risques sur une unité fonctionnelle en particulier ou sur l'ensemble de l'organisation. Cette évaluation, qui est généralement qualitative, repose sur le jugement du directeur général, du conseil d'administration ou des deux à la fois. La contribution du gestionnaire des risques est difficile à évaluer, car on ne sait jamais quelle tournure les choses auraient prise sans cet apport. Voici quelques questions à considérer pour mieux saisir l'efficacité de la contribution d'un gestionnaire des risques dans la prise de décisions :

1. Demande-t-on l'opinion du gestionnaire des risques avant de prendre des décisions importantes? La fonction de gestion des risques est-elle au contraire perçue comme une exigence de conformité dans le processus opérationnel global?
2. Le gestionnaire des risques « choisit-il ses batailles » ou s'objecte-t-il presque systématiquement aux projets?
3. Le gestionnaire des risques fournit-il aux dirigeants de l'entreprise de l'information ou des analyses qu'ils n'avaient pas déjà considérées?
4. Le gestionnaire des risques analyse-t-il l'information de façon à apporter un nouvel éclairage aux dirigeants de l'entreprise?
5. Les questions posées par le gestionnaire des risques débouchent-elles sur des recherches utiles et plus poussées avant que les dirigeants de l'entreprise aillent de l'avant avec un projet?
6. Le gestionnaire des risques fait-il preuve de transparence à l'égard des autres dirigeants de l'entreprise, du directeur général et du conseil d'administration quand vient le temps de leur communiquer son opinion et l'information qu'il possède?

Il peut être tentant pour un gestionnaire des risques de mettre des bâtons dans les roues d'un projet s'il désapprouve l'orientation prise. Même chose pour l'utilisation de son droit de veto, s'il dispose d'un tel droit. Toutefois, l'incapacité à convaincre les autres en usant de compétences comme la persuasion et l'influence et en s'appuyant sur des faits et des analyses peut avoir des effets négatifs qui réduiront l'accès à ces moments clés du processus décisionnel. En asseyant peu à peu sa crédibilité et en s'abstenant d'utiliser son droit de veto, le gestionnaire des risques a de bien meilleures chances d'obtenir et de conserver un siège à la table des discussions ou, mieux encore, qu'on sollicite son opinion.

On dit que ce n'est que lorsque la mer se retire que l'on voit qui se baigne nu. Il faut à peine quelques minutes pour enfiler un maillot, mais cela évite d'être dans l'embarras quand, inévitablement, la marée descendra. À mon avis, mieux vaut essayer de convaincre les dirigeants d'entreprise de porter un maillot que d'utiliser son pouvoir pour les empêcher de se baigner.

Brandon Blant est Vice-président à la gestion des risques à Intact Corporation financière.

Mise en garde : L'information, les opinions et les points de vue contenus dans le présent article sont donnés par son auteur à titre personnel et ne reflètent pas nécessairement les vues et opinions de son employeur. Ni son employeur ni aucun de ses administrateurs ou de ses dirigeants n'ont vérifié l'information figurant dans le présent article et ils n'assument aucune responsabilité quant à son contenu. L'auteur est seul responsable de présent article, de son contenu et des opinions qui y sont exprimées.

Analyse de la solvabilité

La confiance envers les assureurs IARD demeure stable

- par Grant Kelly

PACICC utilise des registres publics pour surveiller la situation financière des assureurs IARD du Canada afin de se préparer à protéger les consommateurs d'assurance. Un sondage commandé par la PACICC et réalisé en 2017 auprès de 1 500 consommateurs de produits d'assurance IARD au Canada a révélé qu'environ 80 % des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les assureurs IARD canadiens disposent des ressources financières nécessaires pour payer les demandes d'indemnité de leurs clients. Il s'agit là d'un net gain de confiance des consommateurs par rapport à la fin des années 1990. Plusieurs facteurs expliquent cette amélioration de la confiance des consommateurs. Après la crise financière, devant l'instabilité observée ailleurs dans le monde, les Canadiens ont constaté la force de leur système financier et des mesures prises par le gouvernement. Et c'est sans compter qu'aucun assureur IARD n'a fait faillite depuis plus de 10 ans. Ces facteurs qualitatifs pourraient fort bien avoir contribué à accroître la confiance des consommateurs.

Un autre facteur, quantifiable celui-là, a également aidé à renforcer la confiance des consommateurs : la prudence accrue dont les assureurs tendent à faire preuve dans l'utilisation de leur capital. En 1975, par exemple, les assureurs canadiens émettaient en moyenne pour près de deux dollars de primes par dollar de capital. En 2017, pour une troisième année de suite, le capital de base de l'industrie était plus élevé que le total des primes émises, les assureurs émettant en moyenne 94 cents d'assurance par dollar de capital. Ces chiffres donnent à penser que le risque qu'une société d'assurance fasse faillite est plus faible qu'il y a 40 ans.

Pour la plupart des assureurs au Canada, l'accroissement du capital de base s'explique par une rentabilité soutenue et stable. Les bénéfices non répartis représentent la source principale de capitaux des assureurs IARD au Canada. La capitalisation totale de l'industrie canadienne de l'assurance frôlait les 50 milliards de dollars en 2017 – 56 % provenant des bénéfices non répartis. Trente-neuf pour cent du capital de base de l'industrie est constitué de fonds investis par les propriétaires. La santé et le bien-être de l'industrie des assurances IARD reposent au premier chef sur une rentabilité soutenue.

La PACICC a notamment pour mandat de chercher à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD en protégeant financièrement les titulaires de police. Une forte majorité de consommateurs d'assurance canadiens disent avoir confiance dans la capacité des assureurs à respecter les engagements pris dans leur contrat d'assurance. Cette confiance est stable depuis six ans. En plus d'être un gage de stabilité pour les consommateurs d'assurance, une industrie bien capitalisée et rentable favorise une saine concurrence et attire de nouvelles entreprises sur le marché

Les consommateurs sont confiants

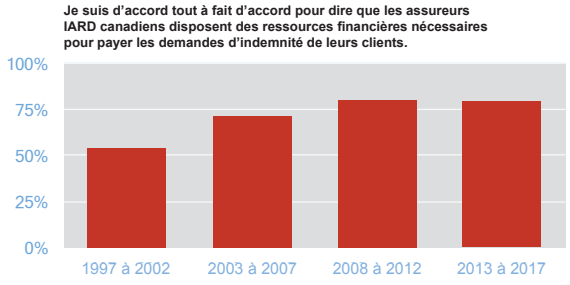

Source: PACICC, à partir de données de Léger

Rapport primes-capital

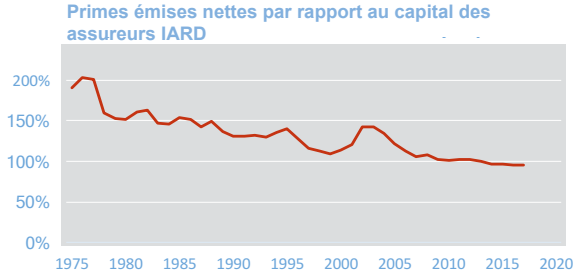

Source: PACICC, à partir de données de MSA Research

Capital de l'industrie des assurances IARD en 2017

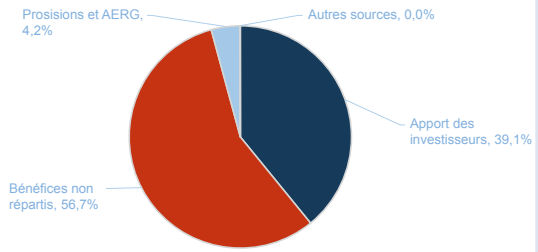

Source: PACICC, à partir de données de MSA Research

Grant Kelly est Vice-président, Analyse financière et affaires réglementaires à la PACICC.

Faits saillants de 2017

Dans l'ensemble, l'industrie canadienne des assurances IARD a affiché une rentabilité modeste en 2017, avec un rendement des capitaux propres (RCP) de 7,8 %. Ce rendement est inférieur au RCP moyen à long terme de l'industrie, qui se chiffre à 10 %. La rentabilité est essentielle à la solvabilité des assureurs. Ces chiffres portant sur l'ensemble de l'industrie masquent des écarts importants d'un assureur à l'autre. La PACICC a analysé les résultats de près de 200 assureurs membres. Quarante d'entre eux (soit environ 20 % de ceux qui ont présenté leur rapport jusqu'ici) ont été déficitaires l'an dernier. Une mauvaise année ne menace pas nécessairement leur solvabilité, mais la PACICC surveille ces assureurs plus étroitement, d'autant plus que 18 d'entre eux ont également été déficitaires en 2016.

Évolution défavorable répétée des sinistres

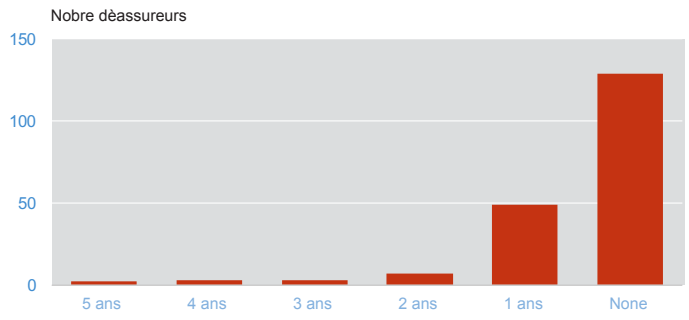

Nombre de fois qu'un assureur membre a rapporté une évolution défavorable des sinistres entre 2013 et 2017

Source: PACICC, à partir de données de MSA Research

La PACICC porte une attention particulière à la tarification et aux provisions inadéquates. Sa collection *La faillite chez les assureurs* fait le constat que ce sont là les principales causes de faillite au Canada et à l'étranger. La PACICC s'est rendu compte que deux assureurs IARD canadiens ont déclaré des provisions insuffisantes chaque année depuis cinq ans. Trois autres assureurs membres ont fait de même quatre fois depuis cinq ans. Encore trois autres ont rapporté ce problème trois fois au cours de la même période. Bien qu'une mauvaise année ne mène pas nécessairement à l'insolvabilité, une tendance à long terme de déficits et d'évolution défavorable des sinistres entraîne un risque d'insolvabilité.

Tous les chiffres sont au 22 mars 2018 et proviennent de MSA Research. En millions, sauf indication contraire.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

(en millions de dollars)	2017	2016	
Primes directes souscrites	54,478	52,571	3.6%
Primes nettes acquises	46,684	46,425	0.6%
Sinistres encourus nets	29,940	31,439	-4.8%
Charges d'exploitation	15,243	14,813	2.9%
Produit de souscription	1,745	459	280.2%
Produit financier net	3,333	2,935	13.6%
Résultat net	3,866	2,350	64.5%
Résultat global	3,303	2,479	33.2%
Ratio combiné	96.8%	99.6%	
Rapport sinistres-primes net	64.1%	67.7%	
Ratio des frais	32.7%	31.9%	

Quelques ratios indicateurs de solvabilité

	2017	2016
Capitaux propres moyens	49,538	48,787
Rendement des capitaux propres (RCP)**	**7.80%**	**4.80%**
Produit financier net	3,333	2,935
Capital investi à la fin du trimestre***	105,898	110,286
Capital investi moyen	108,092	111,912
Rendement du capital investi (RCI)**	**3.10%**	**2.70%**
Résultat global	3,303	2,479
RCP global**	**6.70%**	**5.10%**
Autres éléments du résultat global	-562	131
RCP global**	**2.60%**	**2.80%**
Ratio TCM (Capital disponible/Capital requis)	**243.2%**	**256.7%**

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Rencontres et webinaires à venir - par Ian Campbell

Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la PACICC et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie; et
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Trois rencontres d'une demi-journée chacune ont lieu chaque année dans les bureaux torontois de Goodmans s.r.l. situés au 333 de la rue Bay, bureau 3400. Un buffet est servi à titre gracieux à midi, suivi de la rencontre de 13 h à 16 h. Au début de chaque rencontre, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie de l'assurance. Un panel tournant composé de responsables de la gestion des risques discute ensuite d'enjeux courants dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE). La discussion et les interactions sont franches et collégiales. Les représentants des organismes de réglementation ne peuvent participer qu'en tant que conférenciers. Les médias ne sont pas autorisés à assister aux rencontres.

Prochaine rencontre du Forum

Discours principal :	**Penny Lee**, directrice principale, Groupe de l'assurance multirisques, Surveillance des sociétés d'assurances, Bureau du surintendant des institutions financières
Thème :	*Le point sur les enjeux actuels de l'industrie*
Animateur :	**Mike Stramaglia**, cadre en résidence, Institut mondial de gestion des risques du secteur financier
Thème :	*La culture du risque*
Panel :	**Sanjeev Agarwal**, chef de la gestion des risques, Compagnie d'Assurance AIG du Canada **Paul Field**, président et chef de la direction, L'Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada, Old Republic Insurance Group **Randy Musselman**, chef de la gestion des risques, chef de la conformité et secrétaire général, La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord
Thème :	*Les 10 meilleures pratiques de GRE*

Rencontres à venir

5 septembre	Contrats d'assurance et IFRS 17; résultats du sondage de 2018 de la PACICC sur la GRE; et réglementation relative aux pratiques commerciales

Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année (toujours de 13 h à 14 h 30, heure de l'Est). Les webinaires réunissent les membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE. Les questions sont soumises à l'avance pour orienter la discussion. Tous les webinaires passés sont accessibles sur le site Web de la PACICC (www.pacicc.ca).

Prochain webinaire sur les risques émergents – 16 mai

Conférencière :	**Brenda Wells**, directrice, Gestion des risques et régime d'assurance, East Carolina University
Thème :	*La légalisation de l'accès à la marijuana : répercussions sur l'industrie des assurances IARD*

Ian Campbell est Vice-président, Opérations à la PACICC.

Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, Vice-président aux opérations à la PACICC, à icampbell@pacicc.ca ou au 416-364-8677, poste 3244.

À l'horizon

Solvabilité : les défis des 30 prochaines années - par Paul Kovacs

Dans les années 1980, 16 assureurs IARD ont dû fermer leurs portes parce qu'ils étaient insolvables. À ma souvenance, la confiance des consommateurs envers notre industrie n'avait jamais été aussi faible. Heureusement, depuis 30 ans, la confiance des consommateurs s'est considérablement renforcée. Les pratiques de l'industrie se sont améliorées, en particulier en ce qui concerne la tarification et les provisions pour sinistres. La réglementation relative à la solvabilité est maintenant plus rigoureuse, et la PACICC est là depuis 1989 pour protéger les consommateurs advenant la faillite d'un assureur.

Quels défis les 30 prochaines années nous réservent-elles sur le plan de la solvabilité?

En 1989, le Canada comptait de nombreux petits assureurs. Aucune entreprise ne couvrait plus de 5 % du marché. L'essentiel de la planification entourant la création de la PACICC partait du principe que seuls de petits assureurs devraient être liquidés advenant une faillite. En fait, les 21 sociétés d'assurance qui ont fait faillite depuis la fondation de la PACICC, il y a 30 ans, étaient surtout de petits assureurs dont les déboires financiers étaient au premier chef imputables à une tarification et à des provisions inadéquates.

De nos jours, plus de 160 des assureurs membres de la PACICC couvrent moins de 1 % du marché canadien. Il est donc probable que la majorité des assureurs qui feront faillite d'ici 30 ans seront de petits assureurs étant donné que la plupart des sociétés d'assurance sont de taille modeste. L'assurance est un secteur où l'on gère des risques et qui est touché par des chocs imprévus.

La PACICC a montré son efficacité dans le cadre de la liquidation de petits assureurs. Elle est parvenue à bien protéger les consommateurs d'assurance. Le coût des liquidations est demeuré abordable pour les autres assureurs. De surcroît, les consommateurs ont une grande confiance envers l'industrie de l'assurance, et ce, en partie grâce à la PACICC.

Un défi émergent pour la PACICC est le risque, quoique très faible, qu'une grande société d'assurance fasse faillite. Les groupes d'assurances IARD qui couvrent plus de 5 % du marché comptent actuellement pour plus de la moitié de l'assurance privée souscrite au Canada; il n'y en avait aucun en 1988. De plus, le mouvement de consolidation et de concentration devrait se poursuivre au sein de l'industrie au cours des 30 prochaines années.

HIH Insurance, la deuxième société d'assurance en importance en Australie, a fait faillite. Une société canadienne, La Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie, était le plus grand assureur vie au monde quand elle a dû fermer ses portes. Quoique minime, le risque d'insolvabilité d'une grande société d'assurance n'est pas nul.

L'expérience de la PACICC dans le cadre de la liquidation de petits assureurs a bien servi les consommateurs et l'industrie depuis 30 ans. Au cours des 30 prochaines années, la PACICC et d'autres intervenants devront toutefois mieux se préparer au faible risque qu'un assureur de plus grande taille éprouve de graves difficultés financières.

Actuellement, la PACICC, Finances Canada, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) et d'autres intervenants travaillent activement à contrer le risque qu'un séisme catastrophique perturbe le secteur de l'assurance – risque qui pourrait compromettre la solvabilité des assureurs, petits et grands.

Depuis la récente crise financière mondiale, Finances Canada travaille avec les pendants de la PACICC dans les secteurs des services bancaires et de l'assurance vie à l'établissement d'un nouveau pouvoir législatif et d'une nouvelle capacité opérationnelle pour intervenir auprès des institutions financières en grave difficulté financière. L'objectif est de donner à une autorité de résolution le pouvoir de retirer une institution en grave difficulté des mains de ses propriétaires et de ses dirigeants, puis à y injecter des capitaux et à la restructurer pour qu'elle puisse être acquise par de nouveaux propriétaires. Dans le cas des grandes institutions, il existe parfois des options de résolution moins perturbantes qu'une liquidation pour les consommateurs et dont la mise en œuvre est moins coûteuse.

Au cours des 30 prochaines années, en plus de maintenir sa solide capacité à soutenir la liquidation des petits assureurs, la PACICC devra se préparer à intervenir advenant la faillite d'une grande société d'assurance à la suite d'un séisme catastrophique ou d'un autre choc.

Paul Kovacs est Président et chef de la direction à la PACICC.

Denika Hall
Rédactrice en chef et graphisme

PARLONS SOLVABILITÉ
PACICC
20 rue Richmond Street Est, bureau 210
Toronto (Ontario) Canada M5C 2R9

Site Web : www.pacicc.ca
Tél : 416-364-8677
ToPour vous désabonner ou pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca